

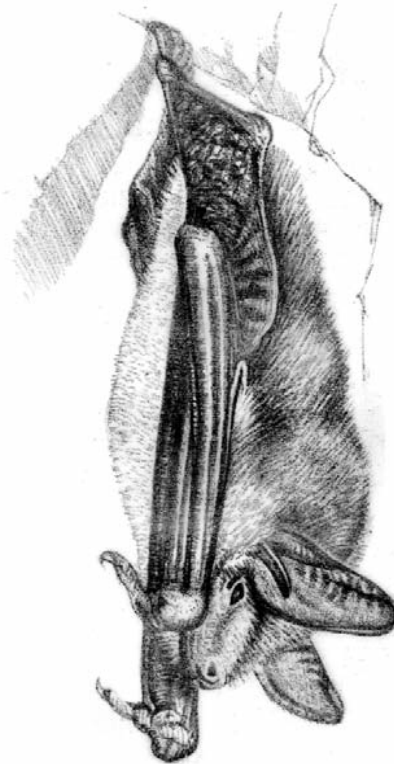


Grand murin

Nom français

Myotis myotis

Nom scientifique



Comment reconnaître facilement l'espèce ?

- Un des plus grands chiroptères (chauves-souris) français,
- tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm,
- envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g,
- oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm,
- museau, oreilles et patagium brun gris,
- pelage épais et court, de couleur gris brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc gris,
- cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

Confusions

Le petit murin, espèce jumelle du grand murin, très proche morphologiquement, peut se reconnaître par la présence d'une tâche blanche sur le pelage entre les deux oreilles.

■ Statut de
de protection



Distribution géographique

En Europe, le grand murin est présent de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie.

On le trouve par ailleurs en Afrique du Nord. En France, il est présent dans presque tous les départements hormis certains de la région parisienne.

Dans le Jura, certaines grandes colonies sont bien connues mais il existe vraisemblablement des petits groupes peu/pas connus ; il est par conséquent difficile d'en donner une aire de répartition précise. En été, il est connu dans deux cavités de mise bas, associé à deux autres espèces de chauves souris.

Ecologie et habitat de l'espèce

Terrains de chasse : zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température de 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Gîtes d'estivage : sites épigés assez secs et chauds, température environ 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers, grottes, caves de maisons, carrières souterraines.

Prédateurs : la chouette effraie des clochers, la fouine, rarement la chouette hulotte, voire le blaireau et le chat domestique.

Le grand murin hiberne d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales, il forme des essaims importants ou est isolé dans des fissures.

A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où aura lieu la reproduction.

Il est sédentaire même si ses déplacements peuvent atteindre 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.

Pour chasser, il quitte son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil et le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil.

Les terrains de chasse autour d'une colonie se situent dans un rayon de 10 km.

Reproduction / développement

La maturité sexuelle du grand murin est atteinte à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus.

Les jeunes naissent durant le mois de juin. Ils pèsent généralement 6 g à la naissance, vole à un mois et sont sevrés vers six semaines.

La longévité du grand murin est de 20 ans mais l'espérance de vie est de 4-5 ans.

Régime alimentaire

Gros insectes capturés au sol (carabes) ou en vol (papillons de nuit, hannetons...).

Facteurs de régression

- Dérangements et destructions des gîtes d'été, suite à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation.
- Dérangements des gîtes d'hiver.
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : pigeon domestique, effraie des clochers.
- Intoxication par les pesticides.

Quelques gestes écocitoyens pour préserver l'espèce

😊 Dans mon jardin, j'évite l'utilisation de pesticides qui condamnent de nombreux animaux, pas uniquement les espèces contre lesquelles je désirais lutter. Je me renseigne pour privilégier les méthodes de lutte biologique.

😊 Si j'abrite, sous mon toit, des colonies de chauves souris, je me rapproche d'organismes susceptibles de me conseiller, de m'informer et de m'aider à m'y adapter (Pnr du Haut-Jura, Ligue de Protection des Oiseaux, Centre Ornithologique Rhône-Alpes...).